

# Info-Flash

## Santé Sécurité Environnement

**Mardi 07 octobre 2025**  
**Numéro 2025 - SSE 17**

### ⇒ **Recommandation de bonne pratique « Usages de substances psychoactives » (SPA)**

La Haute Autorité de Santé (HAS) vient de labelliser une **recommandation de bonne pratique « Usages de substances psychoactives : prévention en milieu professionnel »**. Elle traite à la fois de l'impact des conduites addictives sur le travail ainsi que celui du travail sur l'usage des SPA.

La prévention de l'évolution vers la dépendance et de la survenue d'accidents du travail, ainsi que le maintien en emploi et la prévention de la désinsertion professionnelle représentent un **enjeu majeur de santé publique et de santé au travail** : les statistiques montrent que **les consommations d'alcool et de drogues sont ré-elles en milieu de travail. Elles concernent tous les secteurs et toutes les catégories socioprofessionnelles, sans se limiter aux postes à risque**. Ces usages de SPA entraînent des conséquences de type : accidents de travail, absentéisme, problèmes relationnels (avec les clients, l'encadrement ou entre collègues) et licenciements.

Ces recommandations visent à limiter la consommation de SPA en milieu professionnel ainsi qu'à identifier et prévenir les divers facteurs favorisant cette consommation de SPA.

Si les substances licites (alcool, tabac) et illicites (THC, cocaïne) ainsi que les médicaments psychotropes sont les plus consommées en population active, toutes les autres substances psychoactives (cannabidiol, protoxyde d'azote, ...) sont également concernées par ces recommandations.

Quatre outils ont été élaborés dans le cadre de cette recommandation de bonne pratique dont un **outil pour les employeurs**.

### ⇒ **Brochure INRS sur le désenfumage**

L'INRS publie une **nouvelle brochure sur le sujet du désenfumage, l'ED 6061**.

Pour rappel, le désenfumage permet l'évacuation des fumées en cas d'incendie. Il limite la propagation du feu et facilite l'intervention des secours.

La brochure ED 6061 aborde ainsi le **contexte réglementaire dans plusieurs types de bâtiments** : établissements recevant des travailleurs (ERT), installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), établissements recevant du public (ERP), immeubles de grande hauteur (IGH), puis présente les **différents systèmes de désenfumage**.

Elle traite également des **principes de désenfumage des différents types de locaux et de leur compatibilité avec d'autres systèmes de protection**.

Enfin, l'ED 6061 propose une **approche performancielle et d'ingénierie de la sécurité incendie**, ainsi que les principes liés à la **réception, la vérification, et la maintenance de l'installation**.

### ⇒ **FIPU**

Nous vous rappelons que pour obtenir une subvention « Prévention des risques ergonomiques » pour **des prestations ou des équipements livrés en 2025, les entreprises ont jusqu'au 31 décembre prochain pour déposer leur demande**. Au-delà de cette date, les demandes afférentes à un investissement réalisé en 2025 seront considérées irrecevables.

Une **FAQ** fait par ailleurs le point sur les modalités de financement et d'éligibilité.